Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_048-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (14) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

ABSENT (1) : Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

Secrétaire de Séance : Jacqueline DRONIOU

FINANCES - SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS
Délibération 2026_048

Monsieur Le Maire rappelle que les Élus faisant partie (c'est-à-dire être élu au bureau) d'une ou plusieurs Associations qui figure/nt dans le tableau suivant doivent quitter la salle du Conseil pendant le débat et le vote de la subvention 2026 pour cette ou ces associations.

⇨ ***Aucun élu du Conseil Municipal n'est concerné.***

Le budget alloué cette année 2026 aux Associations se monte à 6 000 € au compte 65748 du Budget Principal, montant voté lors du Conseil Municipal du 9 février 2026.

En décembre dernier, un mail a été adressé à l'ensemble de nos associations afin de rappeler la procédure de demande de subventions 2026.
Ce mail était accompagné du dossier à compléter à transmettre en mairie le 31 janvier 2026 maximum, pour une vérification de la complétude des dossiers en vue d'une étude par les Élus.

La Commission des Finances s'est réunie le mercredi 6 mai dernier pour étudier les différentes demandes.
Il est précisé que certaines associations n'ont pas déposé de dossier donc l'étude n'a pas pu être faite.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_048-DE

Voici les propositions pour l'année 2026 :

Association	Montant 2026	Observations
CULTUREL		
CAEL	**500.00 €**	
Les Amis de l'école	**1 200.00 €**	+500€ (subvention 2025 allouée en 2026)
Comice agricole	**640.00 €**	
SPORTS		
FC Lizildry	**1 200.00 €**	
Trégor FC	**75.00 €**	5 enfants de moins de 18 ans
PATRIOTIQUE		
A.N.A.C.R. - Comité de Tréguier	**100.00 €**	
ENVIRONNEMENT		
Chemins vivants	**300.00 €**	
La Trégoroise	**200.00 €**	
SOCIAL		
Club de la Presqu'île de Plougrescant	**300.00 €**	
PATG	**100.00 €**	
Soli Trégor	**200.00 €**	
Don du sang	**85.00 €**	
Rêves de clown	**150.00 €**	
Secours populaire - Comité de Tréguier	**200.00 €**	
Les restos du cœur	**250.00 €**	
TOTAL	**5 500.00 €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de verser les subventions telles que définies dans le tableau ci-dessus aux associations pour l'année 2026,

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au compte budgétaire correspondant,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention qui sera transmise par le SDIS 22.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)